

REUNION DU COMITE DE SUIVI NATIONAL DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Le comité de suivi national QVAT s'est réuni le lundi 29 janvier 2018 sous la présidence de la sous directrice des personnels.

Mise en œuvre 2018 du plan d'action national

Rappel des actions à mettre en œuvre en 2018 :

1. Poursuivre le processus de sensibilisation de l'encadrement sur les risques psychosociaux impulsé par la Secrétaire Générale de la DGAC.
2. Définir le contenu d'un bilan quantitatif et les modalités de son obtention, réaliser ce bilan sur le fonctionnement des CSL et de la CNISIST afin de définir des pistes d'amélioration de ces instances.
3. Evaluer la QVAT lors des entretiens professionnels afin d'en assurer la traçabilité.
4. Systématiser le retour d'expérience lors de la mise en œuvre de nouveaux systèmes, le but étant d'augmenter l'appropriation et la satisfaction des agents et des équipes.

Evaluer la QVAT lors des entretiens professionnels

Le Plan d'action prévoit une progressivité de l'action, de 2018 à 2020.

2018

Ajouter une partie spécifique à la qualité de vie au travail à l'occasion de l'entretien professionnel. Cette expérimentation se fera uniquement au niveau d'une organisation volontaire (N+1) qui réalisera un retour d'expérience fin 2018.

2019

Etendre cette expérimentation au niveau de services volontaires. Un retour d'expérience sera réalisé fin 2019.

2020

Systématiser l'ajout d'une partie spécifique à la qualité de vie au travail lors de l'entretien professionnel à l'ensemble de la DGAC.

Afin de pouvoir travailler dans la sérénité, l'expérimentation doit être progressive. Elle devra :

- S'appuyer premièrement uniquement sur des volontaires.
- Intégrer progressivement d'autres acteurs (volontaire ou non).
- Aller progressivement vers une systématisation à l'ensemble de la DGAC.

Dans toute expérimentation, le moment critique est le passage à la grande échelle.

Chaque étape doit faire l'objet d'un bilan et d'une évaluation avant de se diriger vers l'étape suivante. En effet avant de progresser dans la démarche, il est nécessaire de mesurer l'impact de l'action et la matérialisation des effets escomptés. L'évaluation de la QVAT au travers de l'entretien annuel se fera par le biais d'un court questionnaire (3 questions). Le SG devra établir un protocole de mise en œuvre et désigner un correspondant national.

- La cotation en termes de QVAT de 1 à 10 de son année écoulée.
- Identification des facteurs ayant impactés (positivement ou négativement) sa QVAT au cours de l'année écoulée.
- Faire une ou des propositions qui seraient de nature à améliorer sa QVAT.



Evaluation qualitative des CSL et de la CNISIST

Pour réaliser cette analyse, la société Geste s'est appuyée sur les moyens actuellement disponibles (réglementation, plaquettes et guides) et sur des entretiens réalisés auprès de certains acteurs des CSL et de la CNISIST (administration, OS via les secrétaires de CHSCT, services médicaux et assistant de service social). Ces entretiens ont fait apparaître les problématiques suivantes :

- Des avis divergents sur l'utilité ou sur l'efficacité des CSL (configuration souffrance au travail).
- Un manque de repère pour les membres des CSL.
- Des difficultés liées à la saisine de l'instance.
- Le fonctionnement reste très variable selon les CSL et la motivation du chef de service à les mettre en œuvre. Cette motivation est souvent liée au facteur de réussite du CSL.
- Des difficultés d'analyse des situations.
- L'articulation entre les CSL et la CNISIST.
- Les impacts des CSL ne sont pas ou mal connus.

Des problématiques, mais aussi des propositions d'actions à mettre en œuvre :

- Formation des membres du CSL (Administration et représentants des personnels).
- Cadrer le fonctionnement des CSL.
- Echanger sur de bonnes pratiques et organiser des retours d'expérience.
- Sensibiliser, motiver les chefs de service et l'encadrement.
- Disposer d'un panel de ressources mobilisables par les CSL pour enrichir leurs propositions.
- Rédiger un guide méthodologique complet.
- Disposer d'un contact national pour répondre aux questions que se posent les membres de CSL.

Pour l'aider à proposer une méthode d'évaluation, la DGAC fera appel au concours d'une entreprise extérieure. Différents domaines devront être évalués comme l'efficacité, l'efficience et la pertinence de ces instances. Ceci afin de mieux comprendre le fonctionnement des CSL, comment ils sont utilisés et vécus dans les services, le but étant de mesurer leur impact sur la QVAT.

In fine : le but est d'améliorer ou développer de nouveaux outils pour la prévention tertiaire de la QVAT.

Cette réflexion sur les CSL et la CNISIST s'articulera autour des thèmes suivants :

- Les modalités de saisine.
- Leur fonctionnement.
- Les différentes mesures proposées.
- L'impact local et national de ces instances.

Divers

Les organisations syndicales ont effectué un travail collectif sur les indicateurs à mettre en œuvre dans le cadre du suivi de QVAT à la DGAC. Pour information, certains de ces indicateurs sont imposés par la Fonction Publique.

Ce travail sera analysé à la prochaine réunion tout comme la mise à jour des règlements intérieurs. Cette réunion est prévue au cours du premier semestre.

FO vous rappelle que tous les comptes rendus sur le GT QVAT commencé en 2011 sont disponibles sur le site <https://fodgac.fr>

Vos représentants FO :

Anne Giacometti-Lizot (SNNA-FO)

Dominique Thomas (SNPACM-FO)

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO !

<http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

